



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2019



Numéros utiles

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde : **3237**
Pompiers : **18** portable **112**
Gendarmerie : **17**
Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h00
Mardi : Fermé
02.98.68.52.44
Mail : saint.derrien@wanadoo.fr
Site Internet: www.saint-derrien.fr

Bloavez Mad 2019 !



Vendredi 5 janvier à 18h30



NAISSANCE :

- **PHILIPPE Ewen** à Keryvon
Né le 11 novembre 2018 à Brest
- **CORNET Dimitri** à 7 Lotissement de Pen Ar Menez
Né le 29 novembre 2018 à Landerneau
- **MEAR Noah** à 9 Hameau du verger
Né le 20 décembre 2018 à Landerneau





COMITÉ D'ANIMATION

TÉLÉTHON 2018 à Saint-Derrien 290 PARTICIPANTS AU REPAS CARITATIF

Dès vendredi soir, 80 joueurs de football en salle se sont succédé sur la surface multi-sports attenante à la salle polyvalente. Le lendemain, différentes activités étaient proposées pendant toute la journée : marche solidaire, vente de crêpes, compositions florales, vente et fabrication de beurre de baratte, objets de décoration faits par les enfants de l'école, confection en vannerie, vente de paniers et vente de livres. Le Téléthon a connu son apogée en soirée lors du repas collaboratif, qui a rassemblé 290 convives. Une équipe de serveurs s'est infiltrée entre les rangées gonflées de participants attentifs aux chansons délivrées par le trio musical émérite Vérit.



TELETHON - UN CHEQUE DE 8 520 € POUR L'AFM



Samedi dans la salle Ar Styvell, s'était rassemblé une grande équipe de bénévoles lors de la remise du chèque de Téléthon à Marielle Lazou Guéguen, représentante de l'AFM. Éric Loac a retracé le week-end riche en événements, en soulignant le succès des différentes animations ainsi que le repas. Le cumul des dons autorise à Julien Croguennec, président du comité d'animation, la remise de 8 520 € à l'AFM, nouveau record et belle progression atteint par la commune de 826 habitants dont la première remise affichait 4 411 € en 2010. Un hommage a été rendu à la mémoire de Jean-Paul André, de Lampaul Guimiliau, originaire de la commune récemment disparu qui offrait les œufs pour la confection de la pâte à crêpes.



SAINT-YVES. LE CIRCUIT DE LA COLLECTE DES BOUCHONS



Depuis quelques années, les enfants collectent dans leur entourage des bouchons qu'ils déposent à l'école. Jeudi, Mme Le Lamer et Béatrice, une éducatrice du foyer de vie, sont venues à l'école avec Jean René, Stéphane et Blandine, des résidents pour présenter aux élèves de la GS au CM2 le travail de tri effectué sur ces bouchons. Les bouchons sont triés puis revendu aux associations « Un bouchon d'amour » et « Un bouchon, un sourire » qui viennent en aide aux personnes handicapées ». La collecte continue tout au long de l'année.

ÉCOLE SAINT-YVES. LE PERE NOËL CREE LA SURPRISE

Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école Saint-Yves jeudi dernier. Les bras chargés de cadeaux, il a gâté les enfants de primaire visiblement surpris et intimidés de sa visite. Ils ont pu tester les jeux de société tirés de sa hotte, durant la journée du vendredi. Les enfants et l'équipe encadrante ont remercié le Père Noël pour cette merveilleuse surprise.





APPEL À CANDIDATURES POUR L'ANIMATION À L'ALSH

Motivé pour travailler avec les enfants ?

L'accueil de loisirs des communes de Plouneventer, Saint Servais et Saint Derrien accueille les enfants des 3 communes tous les mercredis en période scolaire, à Saint Servais. Pendant les petites vacances, l'accueil se fait à l'espace de la fontaine à Saint

Derrien, et pendant les vacances d'été dans les locaux de l'école du Sacré-Cœur à Plouneventer.

En 2018, en 112 jours d'ouverture, nous avons accueilli en moyenne 50 enfants par jour, de 3 à 12 ans. Il en faut du monde, pour organiser tout ça !

L'équipe d'animation est composée d'Emilie, la directrice, de Leslie, directrice adjointe et animatrice, et des animatrices Sandie, Sandra et Morgane. Certains jours, ça ne suffit pas, et nous faisons appel à du personnel occasionnel. Souvent, Pauline et Loréna complètent l'équipe.

L'animation auprès des enfants peut être une première expérience professionnelle. Et pourquoi pas, le début d'une vocation !

L'idéal est de passer son BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette formation payante est proposée par différents organismes en Bretagne, et comporte une partie théorique et une partie pratique : un stage d'une durée de 14 jours.

Pour les jeunes de la communauté de commune intéressés par le BAFA, il faut savoir que la CCPL peut prendre en charge jusqu'à 50% du coût de la formation. Et l'ALSH accueille régulièrement des jeunes du territoire pour leur stage pratique. C'est intéressant pour tout le monde.

Que vous soyez diplômé ou non, si l'animation vous tente, n'hésitez pas à proposer votre candidature. Vous pouvez transmettre vos CV et lettres de motivation à l'adresse suivante : secretariat.alsh@plouneventer.fr

Virginie Le Guen

Secrétariat de l'ALSH intercommunal Plouneventer, Saint-Servais, Saint-Derrien

Mairie de Plouneventer - 2 rue de la mairie - 29400 PLOUNEVENTER - 02.98.20.80.51



BIBLIOTHÈQUE LENN HA DILENN



Permanence le mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h

La bibliothèque Lenn ha Dilenn reprendra les permanences à partir du mercredi 9 janvier à 17h

Il y aura quelques nouveaux livres, et toujours les rayons de la BDP bien fournis

Au cours du premier trimestre nous ferons un désherbage de livres et nous les vendrons à bas prix, afin de libérer les étagères, de livres qui commencent à dater...

2 personnes ont répondu à notre appel pour être bénévoles, un grand merci à elles, mais si nous avons d'autres personnes ce serait encore mieux !!!

Bonne et heureuse année à tous les adhérents, merci de votre fidélité ...

Contact : *Geneviève Roussillon 02 98 68 54 43*
genevieveroussillon29@orange.fr

NOUVEAU

Modification de la collecte des ordures ménagères sur Saint-Derrien

Une expérimentation d'un nouveau mode de collecte a été testée en 2018 sur la commune de Plougurvest. Cette expérimentation ayant donné des résultats très encourageants (meilleur service pour les usagers, baisse des ordures ménagères et augmentation de la collecte des recyclables), il a été décidé de déployer ce nouveau mode de collecte sur d'autres communes du territoire et notamment sur Saint-Derrien.

Courant mars 2019, la collecte des ordures ménagères va donc évoluer avec pour objectif de faciliter le geste de tri pour l'habitant tout en maintenant les coûts du service.

Cette collecte sera organisée comme suit :

- **Semaine A : les ordures ménagères seront collectées dans votre conteneur habituel,**
- **Semaine B : les recyclables hors verre seront collectés dans un conteneur à couvercle jaune qui vous sera distribué courant février.**

De fait, les grands conteneurs éco-points jaunes et bleus disparaîtront sur la commune. Par contre, le verre (bocaux, bouteilles, pots) sera toujours à mettre dans les éco-points verts, qui eux restent en place.

Toutes les informations pratiques vous seront transmises et une réunion publique sera organisée sur Saint-Derrien avant la mise en place de cette nouvelle collecte.

**REUNION PUBLIQUE LE 1^{er} FEVRIER 2019 A 19H A SAINT-DERRIEN
SALLE POLYVALENTE**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service Environnement de la CCPL au 02.98.68.42.41 ou par mail à environnement@pays-de-landivisiau.com

En pratique :

Semaine A

Le jeudi soir, présentez votre conteneur ordures ménagères à l'endroit habituel ; ce conteneur ne doit pas contenir des déchets recyclables. **Les déchets doivent être en sac.**



Semaine B

Le jeudi soir, présentez votre conteneur à couvercle jaune sur le même emplacement que votre conteneur ordures ménagères. Ce conteneur « tri sélectif » doit contenir uniquement les emballages et le papier recyclables. **Les produits recyclables doivent être mis en vrac.**



Pour le verre, rien ne change :

Envoyer votre verre dans les éco-points verts présents sur la commune Place du 19 mars 1962 ou bien en déchèterie. Des nouveaux points pourraient voir le jour en 2019.



Envoyer vos déchets encombrants et dangereux en déchèterie.



COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente et qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Jour et Horaires de coupures : **4 Janvier 2018 entre 08h00 et 12h00**

Quartiers ou lieux-dits concernés :

- Coat Ar Guest



**COUPURE
ELECTRICITE**

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue aux nouveaux !

Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouveaux arrivants, le service Cohésion Sociale de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a construit un outil de communication à destination des nouveaux habitants sur le territoire.

Cette initiative a pour objectif de communiquer sur le territoire de vie auprès des nouveaux arrivants tout en les invitant à une première fréquentation d'un lieu sportif-détente ou culturel.

Comment recevoir son sac d'accueil ?

Chaque nouvel arrivant sur la CCPL dès 2018, en se présentant à la mairie de sa commune de résidence, se verra remettre un sac de bienvenue pour sa famille, comprenant :

- de l'information sur les services et équipements de la CCPL et des communes
- des entrées OFFERTES à l'espace aquatique de Landivisiau et au Château de Kerjean de St Vougay.



SAMSUNG GT S7390G



A réclamer en Mairie

NINTENDO 3 DS ROUGE



COMUNIQUE DE L'AERONAUTIQUE NAVALE DE LANDIVISIAU

Avec l'augmentation de l'utilisation de drones de loisirs, il est utile de rappeler certaines règles de sécurité qui s'imposent aux abords des aérodromes et par conséquent de la base aéronautique navale de Landivisiau.

En effet, l'usage de drones de loisirs, dans la zone de contrôle attenante à la base aéronautique navale de Landivisiau est soumis à la réglementation énoncée dans l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord;

Le flyer ci-dessous donne les règles d'usage en la matière et vous invite à vous informer en allant sur le site de la Direction générale de l'aviation civile (www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes-.html).

BIEN UTILISER UN DRONE DE LOISIR EN 10 POINTS



- 1 NE PAS SURVOLER DES INDIVIDUS
- 2 RESPECTER LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL
- 3 NE JAMAIS PERDRE L'ENGIN DE VUE ET UNIQUEMENT EN VOL DE JOUR
- 4 LE SURVOL DES ESPACES PUBLICS EN AGGLOMÉRATION EST INTERDIT
- 5 NE PAS UTILISER DE DRONES À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES
- 6 VÉRIFIER SI LA PRATIQUE DE CE LOISIR EST COUVERTE PAR VOTRE ASSURANCE
- 7 RESPECTER LA VIE PRIVÉE D'AUTRUI
- 8 INTERDICTION DE SURVOLER DES SITES SENSIBLES OU PROTÉGÉS
- 9 LES PRISES DE VUES NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UN USAGE COMMERCIAL
- 10 NE PAS DIFFUSER DE PRISES DE VUE SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES

AU PRÉALABLE, INFORMEZ-VOUS.

L'utilisation d'un drone dans les conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L.6232-4 du code des transports.
Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Direction générale de l'aviation civile. www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes-.html



Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

- 1 Je ne survole pas les personnes.
- 2 Je respecte les hauteurs maximales de vol.
- 3 Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- 4 Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- 5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- 6 Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- 7 Je respecte la vie privée des autres.
- 8 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- 9 Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
- 10 En cas de doute, je me renseigne.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir
Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



www.developpement-durable.gouv.fr

Petites
annonces



Ouverture

TRÈS PROCHAINEMENT



&

Pâtisserie



PIZZA & PATISSERIES - A EMPORTER

sur **COMMANDE** les jeudi, vendredi et samedi de 17h00 à 20h00

Type : La Saint-Jacques & Poireau, La Végétarienne, La Calzone,
La Monts d'Arrée,

La Saint-Derrien, La Tartiflette...

Contact : 5 rue des Jonquilles - Saint-Derrien - 06 16 66 95 38



Madame Gallo Marie enseigne en bénévolat "découverte l'activité de Zumba enfants (4 à 6ans) et (7 à 11ans) donc le but est de faire bouger les communes par cette activité.



Elle enseigne actuellement sur la Commune de Bodilis et cherche à faire découvrir cette pratique sportive en s'amusant.

Elle propose d'effectuer une démonstration sur la commune de Saint-Derrien.

Les personnes intéressées sont invitées à se tourner vers la mairie.



